

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

14301129



Déposé
29-01-2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0439.904.106

Dénomination (en entier): **MATERIAUX FORET**
(en abrégé):

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4520 Wanze, Rue de Leumont(WAN) 50
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Modification**

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 30 décembre 2013, enregistré à Huy I, le 13 janvier 2014, volume 770, folio 4, case 2, 3 rôles 0 renvoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "MATERIAUX FORET", il résulte que:

- L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de neuf cent douze mille sept cent quarante et un euros quarante-huit cents (912.741,48 EUR) pour le porter de quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante-huit euros cinquante-deux cents (87.258,52 EUR) à un million d'euros (1.000.000,00 EUR) sans création d'actions nouvelles, souscrite par apport en numéraire d'une somme de neuf cent douze mille sept cent quarante et un euros quarante-huit cents (912.741,48 EUR).

Les actionnaires de la société ont déclaré ensuite réaliser l'augmentation de capital ci-avant précisée, proportionnellement aux droits détenus dans la société, et à concurrence des dividendes nets perçus (précompte mobilier déduit).

L'augmentation de capital ainsi souscrite a été libérée par un versement en espèces à concurrence de la totalité, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de neuf cent douze mille sept cent quarante et un euros quarante-huit cents (912.741,48 EUR).

Le capital social est donc porté, en suite de la présente augmentation de capital, à un million d'euros (1.000.000,00 EUR).

- Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.

- L'assemblée a décidé de renouveler pour six années à venir les mandats des administrateurs étant Marie-Anne et Carole Foret et Marc Munten. Leurs mandats viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

- Réunion du Conseil

Réunis en Conseil d'administration les administrateurs ainsi nommés ont confirmé Marie-Anne Foret en qualité d'administrateur délégué.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.

Renaud GREGOIRE, notaire